

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 24 Juin 2016

L'an deux mille seize et le vingt-quatre juin à 18h à la Mairie, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi sous la présidence de M. FALIP Jean-Luc, Vice-président du Conseil départemental de l'Hérault – Maire de Saint Gervais sur Mare

Etaient présents :

M. DURAND Jean-Bernard
Mmes BONNEL Line, BOSSA Bérangère,
MM. BAYLE Jérôme, BONNEL-LOUBET Jean-Pierre, CALVET Yvan, CASTAGNE Pierre,
CHIFFRE Jérôme, GUIBBERT Bernard, NAVARRO Armand

Absents excusés :

Mme BOBIN Annie donne procuration à M. FALIP Jean-Luc
Mme GRANIER Valérie donne procuration à M. DURAND Jean-Bernard
Mme LOPEZ Michèle donne procuration à M. CALVET Yvan
M. CLEMENTE André donne procuration à M. NAVARRO Armand

Nombre de membres : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 11

Date de convocation : 14 juin 2016
Secrétaire de séance : Jean-Bernard DURAND

date d'affichage : 15 juin 2016

Monsieur le Maire présente le procès-verbal de la réunion précédente approuvé par les membres présents.

1 – Travaux assainissement suite aux intempéries de septembre 2014 - secteur Treilles : choix de l'entreprise (DCM2016/37)

Monsieur DURAND rappelle au Conseil Municipal le projet de réalisation des travaux d'urgence sur le réseau assainissement secteur Treilles suite au sinistre de septembre 2014. Dans ce cadre, il convient de sélectionner l'entreprise en charge de la réalisation des travaux.

L'estimation MOE est de 89 121.20 € HT.

Suite à la consultation lancée auprès de 3 entreprises suivant la procédure adaptée conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics code des marchés publics, Monsieur DURAND rend compte de l'analyse des offres :

- 1^{er} : SUD ENVIRONNEMENT TP (note finale : 17.30/20 – prix prestation : 88 997 € HT)
- 2^e : BALDARE (note finale : 15.90/20)
- 3^e : TP OCCITAN (note finale : 10.72/20)

Il demande au Conseil de bien vouloir émettre son avis.

Le Conseil, après avoir ouï l'exposé de Monsieur DURAND, et à l'unanimité :

- Retient la candidature de l'entreprise SUD ENVIRONNEMENT TP
- Autorise Monsieur le Maire ou son délégué à signer toutes les pièces ou documents utiles et nécessaires à la signature des marchés.
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à son terme cette opération.

Assainissement - travaux urgence suite au sinistre de septembre 2014 secteur Treilles – choix d'un coordinateur SPS (DCM2016/38)

Monsieur DURAND rappelle au Conseil Municipal le projet de réalisation des travaux d'urgence sur le réseau assainissement secteur Treilles suite au sinistre de septembre 2014. Dans ce cadre, la Commune est obligé de retenir un coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé.

Monsieur DURAND propose de retenir Thierry CLEMENT – TECHNI'BAT car il intervient régulièrement sur les travaux d'assainissement réalisés dans le cadre du sinistre. Son offre est de 1 400 € HT.

Il demande au Conseil de bien vouloir émettre son avis.

Le Conseil, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et à l'unanimité :

- Retient la candidature de Thierry CLEMENT – TECHNI'BAT
- Autorise Monsieur le Maire ou son délégué à signer toutes les pièces ou documents utiles et nécessaires à la signature des marchés
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à son terme cette opération.

2- Travaux assainissement suite aux intempéries de septembre 2014 : secteur Casselouvre choix de l'entreprise (DCM2016/39)

Monsieur DURAND rappelle au Conseil Municipal le projet de réalisation des travaux d'urgence sur le réseau assainissement secteur Casselouvre suite au sinistre de septembre 2014. Dans ce cadre, il convient de sélectionner l'entreprise en charge de la réalisation des travaux.

L'estimation MOE est de 80 900€ HT.

Suite à la consultation lancée auprès de 3 entreprises suivant la procédure adaptée conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics code des marchés publics, Monsieur DURAND rend compte de l'analyse des offres :

- 1^{er} : SARL ROGER (note finale : 16.40/20 – prix prestation : 80 670€ HT)
- 2^e : SUD ENVIRONNEMENT TP (note finale : 12.83/20)
- 3^e : ROUAUD (note finale : 7.28/20)

Il demande au Conseil de bien vouloir émettre son avis.

Le Conseil, après avoir ouï l'exposé de Monsieur DURAND, et à l'unanimité :

- Retient la candidature de l'entreprise SARL ROGER
- Autorise Monsieur le Maire ou son délégué à signer toutes les pièces ou documents utiles et nécessaires à la signature des marchés.
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à son terme cette opération

3- Vente de l'immeuble communal situé place des Logis Verts (DCM2016/40)

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que la Commune est propriétaire du garage situé place des Logis Verts (cadastré section AB n°873). Ce garage est inutilisé depuis la création du nouveau centre de secours.

Madame et Monsieur BLACHUTA, propriétaire de l'immeuble cadastré section AB n°741 accolé au garage communal, ont fait une proposition d'achat en date du 13 juin 2016 d'un montant de 13 500€.

Le Conseil à l'unanimité :

- Vu la loi 95-127 du 8 février 1995, la consultation des services des domaines n'est pas nécessaire pour la cession d'un bien immobilier dans une commune de moins de 2000 habitants.
- considérant que cet immeuble n'est pas utilisé par les services municipaux
- décide de vendre cet immeuble à Madame et Monsieur BLACHUTA pour un montant de 13500€

- donne pouvoir à Monsieur le Maire de faire réaliser les diagnostics obligatoires (amiantes, termites...) par une entreprise agréée
- missionne Maître PAULE BUGLI pour établir tous les actes notariés
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette vente.

5- Divers

Travaux assainissement Mècle: Avenant au marché ROGER (lot 1) (DCM2016/41)

Monsieur DURAND rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre des travaux relatifs à l'assainissement du hameau de Mècle, l'entreprise ROGER a été retenue pour le lot 1 « Réseaux d'assainissement des eaux usées et poste de relevage ».

Considérant que :

- des prix nouveaux notifiés en cours de travaux par ordre de service doivent être régularisés,
- des travaux supplémentaires entraînent à la fois la suppression de postes de dépenses prévus au marché et l'augmentation du montant initial du marché,
- un délai supplémentaire de 8 semaines doit être pris en compte,

Il convient de signer un avenant au marché pour un montant de 4 114.10 € HT soit 4 936.92 € TTC.

Le nouveau montant du marché serait donc 140 641.50 € HT soit 168 553.80 € TTC.

Le délai d'exécution serait porté à 18 semaines au lieu de 10 semaines.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- accepte l'avenant au marché ROGER – lot 1
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant présenté par le Maître d'œuvre.

Travaux de mise en sécurité et préservation des berges du Casselouvre – choix d'un coordinateur SPS (DCM2016/42)

Monsieur DURAND rappelle au Conseil Municipal le projet de réalisation des travaux de mise en sécurité et préservation des berges du Casselouvre, dans le cadre des travaux d'urgence « équipements publics » suite au sinistre de septembre 2014.

Dans ce cadre, la Commune est obligée de retenir un coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé – mission « solidarité ».

Monsieur DURAND explique qu'une consultation a été lancée auprès de 3 bureaux d'étude : APAVE-ALPES CONTROLES – SOCOTEC.

Il présente les offres reçues :

- APAVE : 7 650 € HT pour le contrôle technique et 3 500 € HT pour le SPS soit 11 150 € HT
- ALPES CONTROLES : 8 500 € HT pour le contrôle technique et 4 200 € HT pour le SPS soit 12 700 € HT
- SOCOTEC : 8 000 € HT pour le contrôle technique et 3 830 € HT pour le SPS soit 11 830 € HT

Il demande au Conseil de bien vouloir émettre son avis.

Le Conseil, après avoir ouï l'exposé de Monsieur DURAND, et à l'unanimité :

- Retient la candidature de l'APAVE
- Autorise Monsieur le Maire ou son délégué à signer toutes les pièces ou documents utiles et nécessaires à la signature des marchés
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à son terme cette opération

Dossier façade (DCM2016/43) présentation par Monsieur CHIFFRE

Le Conseil Municipal :

- Vu le règlement et la délibération correspondante en date du 11 juillet 2014
- Vu le dossier de demande d'aide au titre du poste « réfection façade » déposé par Madame LOPEZ Stéphane, domiciliée à Castanet le Bas 34610 St Gervais sur Mare
- Vu l'avis de la Commission « Façades »
- Décide, conformément au règlement, d'attribuer l'aide proposée par la Commission :

M LOPEZ Stéphane	* montant travaux « façade »	=	11 992.20 € TTC
	montant aide	=	1 000.00€
	* montant travaux « évacuation eaux pluviales »	=	751.16 € TTC
	montant aide	=	225.35 €.

Ferme Ponts 3 Dents :

Monsieur le Maire informe de la réouverture de la Ferme du Ponts des 3 Dents. En effet, suite au passage de la sous-commission de sécurité, l'exploitante a répondu aux demandes de cette instance et a déposé les dossiers pour régulariser sa situation administrative au niveau de l'urbanisme. Ainsi, au vu de l'avis favorable de la sous-commission de sécurité, Monsieur le Maire a pris un arrêté autorisant l'exploitation et la réouverture de cet ERP (établissement recevant du public) à compter de sa notification à l'exploitante soit le 23 juin 2016.

Rappel urbanisme :

Tout administré qui entreprend des travaux extérieurs ou apporte des modifications à l'intérieur de son habitat (surfaces créées) doit déposer une demande préalable en Mairie : 1 mois minimum avant travaux pour les DP et 2 mois pour les PC.

Déclaration préalable (DP) - Travaux concernés :

- construction (garage, dépendance...) ou travaux sur une construction existante ayant pour résultat la création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol comprise entre 5 m² et 20 m².
- construction d'un mur d'une hauteur au-dessus du sol supérieure ou égale à 2 m ;
- construction d'une piscine d'une superficie inférieure ou égale à 100 m² non couverte ou dont la couverture (fixe ou mobile) est supérieure à 1,80 m ;
- travaux modifiant l'aspect initial extérieur d'une construction (remplacement d'une fenêtre ou porte par un autre modèle, percement d'une nouvelle fenêtre) ;
- travaux de ravalement façade
- changement de destination d'un local (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment ;
- réalisation d'une division foncière notamment pour en détacher un ou plusieurs lots.

Permis de construire (PC) - Travaux concernés :

- Travaux créant une nouvelle construction : les constructions nouvelles sont celles indépendantes de tout bâtiment existant. Elles doivent être précédées de la délivrance d'un permis de construire.
- Travaux sur une construction existante : les travaux sur une construction existante concernent par exemple l'agrandissement d'une maison.
- Dans tous les cas, un permis de construire est exigé si les travaux ajoutent une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 20 m².
- Un permis est également exigé si les travaux ont pour effet de modifier les structures porteuses ou la façade du bâtiment, lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) ; ou portent sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques ou se situant dans un secteur sauvegardé.

Obligations déclaratives des propriétaires : Les constructions nouvelles, changement de consistance (additions de construction, surélévations, modification de la destination des pièces...) doivent être déclarées au service des impôts en utilisant le cerfa 10867 – H1.

Traversée de St Gervais sur Mare :

Monsieur le Maire constate que de nombreux poids lourds ont de grandes difficultés pour traverser le village. Il s'est donc rapproché du Conseil départementale pour étudier la faisabilité de créer un sens de circulation pour les poids lourds : les engins en provenance d'Hérépian ou Lamalou les Bains continueraient à traverser le village, et ceux en provenance de Lacaune emprunteraient la vallée de la Mare.

Bureau de poste :

Monsieur le Maire rend compte de son entrevue avec Madame GLEN, chef de projet transformation réseau de la Banque Postale. La convention actant la transformation du bureau de poste de Saint Gervais sur Mare en Maison de Service au Public (MSAP) a été signée. Madame GLEN a confirmé la réalisation de travaux dans le bureau de poste par leur soin pour une mise en service de la MSAP avant la fin de l'année. Les horaires d'ouverture de la MSAP seront les suivantes : du lundi au vendredi 9h-12h / 13h30-16h (mardi de 14h à 16h).

Réfection du toit de la Maire :

Monsieur DURAND explique que ces travaux seront réalisés en 2 tranches : au mois de juillet – après la fin de la scolarité - côté cour du collège puis en septembre côté rue de Castres.

Cimetière :

Monsieur CHIFFRE propose de mettre à jour les plans des cimetières. Cette idée est retenue par le Conseil municipal qui souhaite également lancer la mise à jour des registres et l'élaboration d'un règlement. Pour cela, le Conseil autorise Monsieur le Maire à se rapprocher d'une entreprise spécialisée pour étudier la faisabilité de ce projet sur l'exercice 2017.

Hérault énergie :

Monsieur NAVARRO informe que l'éclairage entre le rond-point de la gendarmerie et les logements sociaux est opérationnel, ainsi que le prolongement de la rue du Docteur Pauzier. Par ailleurs, Monsieur NAVARRO rappelle que le syndicat propose de faire un groupement d'achat pour les tarifs bleus relatifs à l'éclairage public. Le Conseil donne un avis favorable pour faire partie de l'étude mais se prononcera définitivement au vu des résultats de l'appel d'offre.

Clôture des débats à 20h.

Liste des délibérations :

- DCM2016/37 : Travaux assainissement suite aux intempéries de septembre 2014 - secteur Treilles : choix de l'entreprise
- DCM2016/38 : Assainissement - travaux urgence suite au sinistre de septembre 2014 secteur Treilles – choix d'un coordinateur SPS
- DCM2016/39 : Travaux assainissement suite aux intempéries de septembre 2014 : secteur Casselouvre choix de l'entreprise
- DCM2016/40 : Vente de l'immeuble communal situé place des Logis Verts
- DCM2016/41: Travaux assainissement Mècle: Avenant au marché ROGER (lot 1)
- DCM2016/42 : Travaux de mise en sécurité et préservation des berges du Casselouvre – choix d'un coordinateur SPS
- DCM2016/43 : Dossier façade

